



LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



REDACTION
U.F.A.C. 40-45
Rue de la Croix de Fer 100
1000.BRUXELLES
Téléphone -02/2181965

1 Trimestre 82

POURQUOI PAS ?

Il est une question que s'est très souvent posée l'auteur de cet article. Question restée sans réponse à ce jour:

Existe-t-il au sein de notre Fraternelle quelqu'un qui soit capable de dire combien il y a, en Belgique, de monuments élevés à la mémoire de nos camarades tués en service commandé? Je gagerais volontiers que la réponse est très difficile à donner!

Le conseil d'Administration possède-t-il dans ses archives le compte exact de ces édifices du pieux souvenir? Ne serait-il pas grand temps de procéder à pareil recensement? Que voilà des questions posées!

Amis Démineurs, que vous soyez du Nord, du Centre où de l'Est du pays; que vous soyez parmi ceux de la jeune génération ou que vous soyez membre de cette cohorte qui vécut les heures héroïques du déminage, c'est à vous de jouer! Quand je dis JOUER, c'est bien entendu un euphémisme car il s'agit d'une chose sérieuse, une chose que personnellement je considère comme sacrée. C'est à dire, procéder à un recensement, le plus parfait possible, des monuments si modestes soient-ils sur lesquels est gravé le nom d'une victime du déminage.

Vous et moi avons eu la chance insigne de ne point voir figurer notre nom au martyrologue de notre unité.

Vous et moi nous nous devons, c'est un devoir impérieux, de contribuer par nos actions fraternelles et humanitaires à la perpétuation du souvenir de nos disparus. Nous nous devons d'agir de la sorte par respect pour nos veuves et nos orphelins.

L'égoïsme et l'oubli ne sont point de mise dans une fraternelle comme la nôtre. Nous ne sommes pas un quelconque groupement folklorique né autour d'un pot de bière. Nos racines sont beaucoup plus profondes car elles sont abreuvées du sang de ceux qui nous ont quittés à jamais. Elle s'est humainement enrichie par la douloureuse expérience vécue par nos nombreux blessés et c'est cela qui donne à notre groupement ce caractère à nul autre pareil.

Si je suis parvenu à secouer votre apathie ou à remuer un temps soit peu votre corde sensible alors vous vous devez de collaborer pleinement à la question que j'ai posée. Pour ce faire, il vous suffirait d'adresser à votre fraternelle ou à votre section, une note dans laquelle vous signaleriez l'existence d'un monument en précisant: la province, la ville, le hameau, le lieu-dit où il se trouve. Vous donneriez, si possible, la date de son érection ou la date de l'accident ainsi -ceci est important- que le texte gravé dans la pierre ou le bronze.

Chaque section provinciale décanterait les renseignements reçus pour finalement les adresser au Conseil d'Administration qui, après avoir épuré et mis à jour, se ferait un devoir de publier le tout. Mais il n'est pas que des monuments! Il existe également des localités qui ont eu à coeur de dénommer certaines artères de leur ville: rue ou place des Démineurs; cela aussi mérite d'être signalé.

Amis Démineurs! ma suggestion vous paraît-elle farfelue ou réalisable? C'est à vous de juger de son bien ou mal fondé. J'ai fait partie du C.A. pendant plusieurs années, mais je suis avant tout un ex-démineur qui oeuvrait déjà en 1942 et qui a cessé après onze années de carrière dans cette arme glorieuse. C'est à ces titres que je vous lance ce vibrant appel. Puissiez-vous l'entendre?

Marcel LALLEMAND.

DEMINEURS ? CONNAIS PAS !

Dans son mensuel N° 6, de novembre-décembre 1981, la Centrale Générale de syndicats Militaires (C.G.S.M.) publiait sous ce titre un article critiquant la très maigre place réservée dans les honneurs dûs à cette catégorie de militaires. Tout comme y est contesté le misérable montant alloué sous forme d'allocation de danger. Jugez-en: 408 frs, taxable évidemment. Cette somme est payée en compensation du danger encouru par celui qui a le culot de procéder à la neutralisation d'un engin explosif. Cette prime n'est, bien entendu, allouée que pour la journée où a lieu la mission.

Si l'opérateur a la malchance d'être mutilé au cours de son travail, n'allez surtout pas croire qu'il touche la ridicule allocation pendant les jours qu'il passera à l'hôpital ou en convalescence.

L'auteur de l'article, en question, regrette qu'aucune distinction, par exemple la Décoration Militaire, n'aie été accordée à certains démineurs qui oeuvrent cependant depuis plus de 25 ans. Mais pourquoi ceux qui font une carrière de tout repos dans les services ministériels ou à la Défense Nationale penseraient-ils à proposer une telle récompense pour ceux que l'on ignore sciemment? N'éprouveraient-ils pas le sentiment de se croire dévalorisé par les porteurs de la Décoration Militaire de 1ère classe, Article 4, distinction qui est dans l'ordre hiérarchique directement supérieure à la Croix de Guerre.

Votre serviteur possède cette distinction. Démineur de la première heure, celle de l'époque héroïque où le danger couru était répété de nombreuses fois par jour, il se l'a vue remettre avec apposition d'un chevron et non d'une palme, sous prétexte que son action au déminage ne s'était pas accomplie "FACE A L'ENNEMI". Que fallait-il donc aux ronds de cuir de l'époque pour leur faire admettre que désamorcer des bombes et des V I, pendant et sous les bombardements étaient des missions effectuées FACE A L'ENNEMI ?

Chargé de défendre les droits moraux des démineurs devant la commission présidée par le Général Lebert, un membre de ladite commission -vieux général fantassin de 1914-1918- s'attacha à me démontrer que, bombes d'avion et V I ne pouvaient être considérés comme des engins semblables à ceux employés lors des tirs classiques de l'artillerie, qu'il était hors de question d'être reconnu comme ayant opéré sous le feu de l'ennemi car il fallait avoir fait face à cet ennemi en ayant un fusil en main. Ce brave général était en retard d'une guerre.

Tout cela se passait en 1946. Vous voyez, ami inconnu auteur de l'article, que cela n'a guerre changé, sinon même pas changé du tout! Vous dites également:

"ALORS QU'ILS DEVRAIENT OCCUPER UNE PLACE DE CHOIX DANS LA NATION, ON EN ABUSE EN LES ALLECHANT PAR UNE PRIME DERISOIRE SOUMISE DE SURCROÏT A L'IMPOT".

Là non plus il n'est rien de neuf. Je me souviens du temps où la prime de danger était de 50 frs (taxable). Je me souviens du temps où le Ministère de la Défense Nationale avait jugé bon de la supprimer. Cela ne dura toutefois pas longtemps car les démineurs firent grève sur le tas et il convenait d'étouffer au plus tôt cette affaire. Je me souviens de cette prime enfin portée à 100 frs, moins 10 % de taxe. Je me souviens qu'un certain ministre de la D.N. avait promis un avancement spécial, promesse évidemment non tenue. Tout comme ne sont pas tenues les promesses écrites du ministère en ce qui concerne les avantages à accorder aux démineurs de 1982.

L'histoire est un éternel recommencement, mais force nous est de constater que ce sont souvent les mêmes qui sont victimes de l'inertie des dirigeants gouvernementaux. Peut-être qu'alors ils se souviendraient que les démineurs sont là pour faire la sale besogne pour 608 frs?

Toujours du même article, je puise cette pensée du maréchal de Saxe: "Nous autres, soldats, nous sommes comme des manteaux dont on se souvient quand vient la pluie! A présent, il ne pleut pas. Mais vienne la tempête, et il faudra bien recourir à nous."

que Monsieur le Maréchal me pardonne si je complète sa pensée en disant: "Après la pluie vient le beau temps" et par conséquent le manteau est remis aux oubliettes.

Pourquoi dans de telles conditions y a-t-il encore des démineurs? Parce qu'il est parmi ceux qui ont le désir de servir des gens qui ont encore le sens du devoir et qui tiennent à le prouver aux pantouflards qui ont les foies!

Marcel LALLEMAND "Le Briscard".

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE 1982

Conformément à ses statuts, la Fraternelle des Démineurs se réunira en assemblée générale le dimanche 9 mai 1982 à 10 hr. 30.

Elle aura lieu dans les magnifiques installations de nos amis de l'active, la caserne Cdt. de Hemptinne à HEVERLEE. Le Président et le secrétaire BERGES s'y sont rendus et ont rencontré le Lt Col. DUMONT rentrant de mission qui, avec son amabilité coutumière, leur a marqué son accord. Aidé de ces adjoints, il nous promet une organisation parfaite agrémentée d'un plantureux "Self Service" dont les participants de l'an dernier se souviennent de sa splendeur digne d'un hotel 4 étoiles.

L'ordre du jour comprendra comme à l'habitude :

- allocation du président et rapport d'exercice
- approbation des comptes
- présentation du budget
- fixation du montant de la cotisation 1983
- élection statutaires : les administrateurs suivants sont sortants et rééligibles: BECKHOUT, Henri, MEERSSEMAN, Roger, VANDERICK Adolph et VANDEN-UYNDE, André. Commissaire : ITTERS, René.

Conformément à l'article 23 des statuts, les candidatures éventuelles à ces postes doivent parvenir au Président National pour le 15 avril 1982.

Le programme détaillé de la journée vous sera communiqué par les sections provinciales.

Nous comptons sur votre présence.

E.G.

Bilan de l'exercice 1981

RECETTES	DEPENSES
	<u>Administration</u>
<u>Intérêts des titres</u>	Impots 1172
S.N.C.I. 30600	Droits garde 536
Banque 6800 37.400	Telephone. 7669
	Divers Président 1798 11.175
<u>Cotisations 81</u>	<u>Bulletin</u> 17.381
DAS (reliquat 80)4000	
18150	<u>UFAC</u>
d'honneur 1500	Cotisations 18160
BRABANT 12.200	Médailles UFAC 2735 20.895
FLANDRE OCC 11.850	
FLANDRE OR 5.550	<u>Déplacements</u>
LIEGE 11.850	Assemblée Générale 10.994
adhérents 200	Stavelot 16.409
ANV - LIMB 3.000	Divers CA. 4719
HAINAUT 7.950	Porte drapeau 1318 33.440
76.250	<u>Décès</u> 5085

<u>Divers</u>		<u>Divers</u>	
Vente d'insigne	660	Manifestations patriotiques	2867
Divers	750 1.410	Divers	750 3617
<u>Cotisations</u>	<u>82</u>	<u>Solde créditeur</u>	<u>29.467</u>
BRABANT	6000 <u>6.000</u>		121.060
	121.060		
<hr/>		<hr/>	
AVOIR AU 31.12.80		AVOIR AU 31.12.81	
CCP	34.029	CCP	57.172
Banque	13.295	Banque	19.619
Solde créditeur 81	<u>29.467</u>		<u>76.791</u>
	76.791		

UN PEU DE TECHNIQUE

MINES MODERNES DETECTION ET NEUTRALISATION

(Extrait de Forum)

La guerre moderne se caractérise par une très grande mobilité et une grande dispersion des unités sur le terrain. Tout groupement de véhicules de combat offre à l'ennemi une cible rêvée pour ses concentrations d'artillerie et de tirs antichars, pour ses armes chimiques et même nucléaires. Sous peine de subir des pertes inacceptables, une unité de combat ne peut plus se permettre de piétiner devant un champ de mines, pendant que les démineurs du génie, rampant sous le feu de l'ennemi, fouillent le sol et éliminent les mines une par une.

Même en arrière de la ligne de front, quelques mines posées par des partisans ou des commandos ennemis, ou lancées par des hélicoptères, peuvent immobiliser nos mouvements et ralentir l'arrivée des colonnes de ravitaillement. La guerre du Vietnam a amplement illustré cette menace. Ces mines pouvant être posées à des dizaines de kilomètres en arrière du front, on n'imagine pas des équipes de démineurs précédant les colonnes, au pas d'hommes, sur plusieurs dizaines de kilomètres.

On peut dès à présent en déduire une orientation importante pour la technique de la détection et du déminage dans les prochaines années: la détection et le déminage mine par mine, tels qu'ils se pratiquaient pendant la dernière guerre, avec des sondes, des détecteurs portatifs, et un enlèvement "manuel" de toute mine rencontrée, devront, chaque fois que possible, être remplacés par une détection "globale" repérant sommairement les mines dans une aire donnée, détection suivie d'un déminage "global" qui agit simultanément sur toutes les mines de la trouée à créer. Ce besoin d'automatiser la détection et le déminage sera couvert par des techniques diverses, chaque situation tactique appelant une réponse différente. On peut regrouper ces besoins tactiques en quatre situations-types que nous allons analyser successivement:

- La progression sur des itinéraires sommairement minés
- Le franchissement de champs de mines classiques
- Le franchissement d'une rivière ou d'une coupure de terrain renforcée par des mines
- Le nettoyage systématique d'une zone minée.

La progression sur des itinéraires sommairement minés se présentera lors de prises de position dans des zones soumises à l'action des partisans ennemis, et lors de la poursuite d'un ennemi qui n'a pas eu le temps d'organiser fermement ses positions défensives. Cet ennemi aura dû se limiter à poser quelques mines à la hâte avant l'arrivée de nos formations de combat.

Dans cette situation, les mines rencontrées seront relativement peu nombreuses, parfois enterrées sous quelques centimètres de terre, et parfois simplement posées sur le sol dans les broussailles. Les mines posées sur le sol auront souvent un piégeage incorporé, ce qui empêchera nos démineurs de les "lever" à la main.

Mais si elles sont peu nombreuses, ces mines seront souvent éparpillées sur de grandes distances.

Cette situation, qui se rencontrait peu en Europe lors de la dernière guerre, pose un problème nouveau, car il n'est pas possible de faire précéder les formations de combat et les colonnes de ravitaillement par des démineurs à pied, sur de longues distances.

Comment les armées modernes résolvent-elles ce problème?

Des détecteurs de mines montés sur des véhicules blindés précèdent les colonnes. Ces détecteurs balayent toute la largeur de la route. S'ils rencontrent une mine, leur véhicule porteur s'arrête automatiquement; il est alors dépassé par un char-démineur qui dégage la route sans endommager le revêtement, soit en poussant les mines latéralement à la manière d'un chasse-neige, s'il s'agit de mines posées sur le sol, soit en les faisant fonctionner sous le poids de rouleaux métalliques qu'il pousse devant lui, s'il s'agit de mines enfouies dans le sol.

Vu le nombre relativement peu élevé de mines rencontrées dans cette progression rapide, le char-démineur peut parcourir une grande distance avant de devoir remplacer son appareillage de déminage détérioré par l'explosion des mines rencontrées.

*
* *

Lors de l'attaque de positions solidement défendues, nos formations de combat rencontreront des champs de mines très denses, protégés par les tirs des défenseurs. En général, ces champs de mines sont localisés à l'avance par des reconnaissances photographiques aériennes, utilisant des films spéciaux, notamment des films sensibles aux rayons infra-rouges, qui repèrent les mines, même enterrées et camouflées.

Les possibilités de développement rapide de ces films permettent d'utiliser l'information photographique en moins de temps qu'il n'en faut à une patrouille terrestre pour rentrer dans nos lignes et faire son rapport et donnent une vue d'ensemble des champs de mines, ceci sans pertes humaines. On peut donc préparer à l'avance l'intervention de moyens puissants de déminage, et choisir les emplacements les plus favorables pour les trouées à réaliser. Lors de la campagne de Normandie en 1944, l'ouverture des trouées dans les champs de mines se faisait par des pelotons de chars-démineurs, que suivaient en colonne, les escadrons de chars de combat.

C'était un énorme progrès. Deux ans plus tôt, à la bataille de El Alamein, il fallait attendre que les démineurs du génie progressent en rampant, sous le feu de l'ennemi, à la vitesse de 50m. à l'heure.

Ce n'était cependant pas encore une solution parfaite: l'explosion des mines détériore l'appareillage de déminage, exigeant un retrait fréquent du char-démineur pour placer un nouvel appareillage, d'où un ralentissement du rythme de la progression.

Aujourd'hui, la précision, la densité et la grande portée des armes anti-chars rendent cette technique de franchissement plus vulnérable encore.

La progression des chars-démineurs à la vitesse de cinq ou six kilomètres à l'heure, et la lente procession des chars de combat qui les suivent, enserrées dans l'étroit couloir ouvert par les chars de déminage, créent des cibles idéales pour les armes téléguidées de l'ennemi.

On en vient donc à rechercher des méthodes plus rapides encore: des nappes d'explosifs gazeux, répandues au-dessus des champs de mines, puis mises à feu. Le souffle de l'explosion balaie les mines et ouvre instantanément un large couloir où peuvent se lancer les chars de l'assaillant. Cette méthode, encore à l'essai, semble prometteuse; elle permettrait d'ouvrir, en une seule explosion, un couloir de plusieurs centaines de mètres de long. Pour des champs de mines peu profonds, certaines armées ont utilisé également des tapis d'explosif classique, lancés par des batteries de roquettes au-dessus du champ de mines; leur explosion détruit les mines et ouvre un couloir. Cette méthode est cependant plus lente et plus difficile à réaliser que l'utilisation d'explosifs gazeux.

*
* *
*

Le franchissement des rivières, la traversée de chemins creux ou de voies ferrées en déblais oblige l'assaillant à utiliser les endroits de passage les moins difficiles: pente de s rives plus douces, gués, accès transversaux etc... Le défendeur connaît ces endroits, y pose des mines afin d'empêcher leur utilisation, et les tient sous le feu.

La détection et l'enlèvement des mines dans ces passages obligés est particulièrement difficile, car les détecteurs sur véhicules et les chars de déminage ne peuvent traverser ces dénivellations.

La reconnaissance photographique aérienne y donne également de moins bons résultats, car les mines y sont peu nombreuses, et y sont posées à la main, laissant peu de traces. On doit donc faire appel à des patrouilles à pied, munies de détecteurs portatifs pour vérifier la présence des mines.

Dans les rivières, les plongeurs de combat seront mis à l'oeuvre à cette fin. Si des mines ont été localisées, on essaiera de les éliminer à l'explosif: soit à l'explosif gazeux, comme dans le cas des champs de mines classiques, soit en y poussant de longs tubes remplis d'explosifs, que l'on met à feu à distance.

*
* *
*

Le déminage systématique, pour des raisons de sécurité, d'un champ de mines dépassé par nos troupes, doit donner l'assurance qu'aucune mine n'a été oubliée. On procède donc à un ratissage complet de la zone douteuse, par des démineurs munis de détecteurs portatifs sensibles, capables de localiser les mines à enveloppe métallique et non métallique. Chaque mine détectée est marquée puis détruite à l'explosif.

Cette méthode, lente mais sûre, n'est possible que loin de l'ennemi; elle nécessite de nombreux effectifs et des détecteurs perfectionnés.

On le voit, la guerre des mines est une course d'ingéniosité perpétuelle: le défenseur invente et fabrique des mines de plus en plus complexes: mines avec piégeage magnétique, qui explosent dès qu'on les déplace ou dès que la masse magnétique d'un char passe au-dessus d'elles; mines à action horizontale, cachées dans les bas-côtés de la route, et qui partent toutes seules' comme un canon sans servant, au passage d'un char (en réalité, c'est la rupture d'un fil invisible ou l'action d'un capteur à infra-rouge qui déclenche le tir.)

L'assaillant essaie de surmonter ces difficultés toujours nouvelles en recherchant des détecteurs que localisent les mines à distance, en fabriquant des engins de déminage mécanique fortement blindés, peu endommagés lors de l'explosion d'une mine, et encore en mettant au point des systèmes de déminage sur zone, à distance: explosifs gazeux, champs magnétiques imitant la silhouette magnétique des chars etc...

Dans cette guerre de techniciens, le défenseur aura souvent le dernier mot, s'il fait du terrain son allié, s'il sait placer quelques mines là où l'assaillant ne s'attend pas à en trouver, et ne prend donc aucune mesure de déminage, ou bien encore s'il pose ses mines là où les engins

de déminage de l'adversaire sont impuissants: le long des rives d'un cours d'eau, dans le revêtement des routes, sur de fortes pentes etc...

Cette guerre des mines est une guerre de techniciens? Pas uniquement.

Elle reste une guerre où le "sens tactique" est décisif. Ce sens tactique, c'est le coup d'oeil du commandant d'escadron qui sait choisir une voie d'approche inattendue, qui n'aura pas été minée. C'est le coup d'oeil du chef de peloton du génie qui voit, dans cette immense zone à défendre, l'endroit où les quelques dizaines de mines dont il dispose formeront l'obstacle le plus difficile à surmonter. C'est aussi le savoir-faire du simple pinnier du génie, capable de mettre sa "mine à action horizontale" en batterie avec l'inclinaison voulue, ou de camoufler discrètement trois mines magnétiques au milieu d'une route, faisant ainsi "coup but" sur le premier char ennemi qui se présentera.

G.D.G.

LA VIE DANS NOS SECTIONS

SECTION du BRABANT

Samedi 5 décembre, 12h30, les salons du premier étage du restaurant "Jupiler-Bourse" commencent à s'animer; de plus en plus de visages sympathiques apparaissent au débouché de l'escalier. Ce sont les démineurs du Brabant qui se rassemblent pour honorer Ste Barbe, leur patronne.

A 13h. tout le monde est là pour se mettre à table autour d'un menu de circonstance. Après le potage Argenteuil et le cocktail de fruits de mer, le président A. Vanden Eynde fait avancer le drapeau et toute l'assemblée se recueille pour le "Salut au Drapeau". Le président prend alors la parole et dans son langage direct, mais avec émotion, il salue les invités Mr. Grossen, président de l'U.F.A.C. 40/45 - Section Anderlecht, Mme Poupe, Marraine de cette section, le Cdt. Gervy, notre membre d'honneur, président des Anciens de Rixensart, et Madame, qui se sont joints à nous. Il salue le président George, le président d'honneur Vandereydt et notre marraine gentille comme toujours et plus élégante que jamais.

Il a des paroles aimables pour les dames qui représentent fidèlement leur mari, Mesdames Mullaert, Dautel, Bartholomé, Mahy et Remy, et pour les délégués des autres sections.

Et le dîner se poursuit dans la chaude atmosphère des agapes fraternelles. Au dessert, dans son entrain habituel, la tombola remporte un franc succès, ce qui permet d'alimenter notre caisse sociale.

La journée est déjà bien avancée et il faut penser à se séparer. Certains auront bien difficile de le faire et le rez-de-chaussée les retiendra encore longtemps.

Sympathie, camaraderie, amitié ne sont pas que des mots, ce sont des sentiments forts qui existent vraiment. Des journées comme celle-ci en sont la preuve.

DROITS MORAUX ET MATERIELS DES COMBATTANTS

Pour les anciens prisonniers de guerre.

La loi du 8 août 1981, portant création de l'Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre, stipule en ses dispositions finales, que les Prisonniers de Guerre qui ne jouissent pas d'une pension d'invalidité, et qui comptent au moins six mois de captivité, profiteront des soins médicaux et pharmaceutiques gratuits, à partir du 1er janvier 1982.

L'O.N.A.C. nous prie d'attirer l'attention des intéressés sur ce que les modalités d'application n'ont pas encore été promulguées, et qu'il y a de grandes chances qu'ils ne le seront pas avant le premier janvier.

Il est donc prématuré de réclamer des formulaires ou d'introduire une demande. En attendant, comme la loi entre en vigueur le 1er janvier, il leur est conseillé, en cas de frais médicaux ou pharmaceutiques, de faire attester par la mutualité ou le pharmacien, le montant de la différence effectivement payée après déduction du remboursement par la mutualité. Cette différence leur sera ristournée ultérieurement.

Oeuvre Nationale pour Anciens Combattants (O.N.A.C.)

Oeuvre Nationale pour Invalides de Guerre (O.N.I.G.)

A partir de 1er janvier 1982, l'O.N.A.C. et l'O.N.I.G. cesseront d'exister. C'est à cette date qu'entrera en vigueur la loi du 8 août 1981, portant création de l'"Institut National des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre".

Il s'agit d'un organisme public qui accorde "une assistance aux invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, dans toutes les circonstances de la vie qu'ils rencontrent".

L'Institut National reprend en fait toutes les missions et activités qui étaient du ressort de l'O.N.A.C. et l'O.N.I.G.

Il est probable que l'Institut National s'établira dans les bureaux actuels de l'O.N.A.C. et l'O.N.I.G., mais certains changements d'adresses sont possibles. Nous ne sommes donc pas en mesure de donner dès à présent la liste des bureaux provinciaux, ainsi que les jours et heures où ils seront accessibles au public, mais nous espérons pouvoir le faire dans notre prochain numéro.

Ministre des Pensions.

Question n° 86 de M.Berttouille, du 25 septembre 1981 (Fr.):

Volontaires de Guerre 1940-1945, avantages.

Les volontaires de guerre ont dû attendre l'arêté royal du 4 décembre 1974, avant qu'ils ne leur soit accordé un statut "spécifique" de reconnaissance nationale.

L'article 2, § 1er, de ce statut dispose que, pour l'application de ce statut, le temps à prendre en considération est le service effectif "auquel est ajouté le temps qui s'est écoulé entre la date de souscription de l'engagement et la date d'entrée au service actif".

La forclusion de ce statut a été fixée au 30 mars 1980, par la loi du 12 juillet 1979, en exécution de Protocole d'accord du 7 novembre 1975 entre le Gouvernement et les associations patriotiques.

Force est de constater que la disposition spécifique n'a finalement abouti à aucun avantage réel en faveur des intéressés, la législation en matière des pensions publiques restant inchangée sur le plan des services à prendre en considération.

Monsieur le Ministre, n'estime-t-il pas qu'il s'agit d'un oubli, qu'il convient de réparer dans les plus brefs délais?

Réponse: J'ai l'honneur d'attirer l'attention de l'honorable Membre sur le fait que les services effectifs accomplis par les volontaires de guerre 1940-1945 procurent aux intéressés tous les avantages attachés, en matière de pension du secteur public, aux services militaires rendus durant la guerre, de même d'ailleurs qu'en matière de rente de combattant.

Il est dès lors exact que la période comprise entre la date d'engagement des volontaires en cause et celle de leur entrée en service, n'est pas prise en considération pour la pension de retraite à charge du Trésor public, ni pour la rente en cause, puisqu'il ne s'agit pas de services effectifs.

Ce problème n'a toutefois pas échappé à mon attention et il a d'ailleurs déjà été examiné au cours de la dernière réunion de la Commission permanente chargée de l'examen de toutes les questions relatives à la liquidation du contentieux des victimes de la guerre, conformément à l'accord intervenu en novembre 1975, entre le Gouvernement de l'époque et les associations patriotiques.

Le président de cette Commission permanente a, lors de la dite séance, décidé de reporter le problème en attendant que soit chiffrée l'incidence budgétaire de cette mesure et que soient connus les avis de mes Collègues de la Défense nationale et de la Fonction publique, également concernés en la matière.

Je n'ai pas manqué de réunir tous les éléments dans les meilleurs délais, que j'ai transmis dernièrement au président de la Commission précitée.

Note de la rédaction: Cette réponse du Ministre confirme que ce problème, qui pour nous est prioritaire, fait l'objet de pourparlers avancés.

Nous espérons que la solution en est proche, mais il est évident que les crises politiques répétées ne peuvent que la retarder. De toute façon, nous restons vigilants et maintenons les contacts nécessaires.

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VERSE
LES 200 Fr. POUR VOTRE COTI-
SATION ? FAITES-LE SANS
TARDER.

NECROLOGIE

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de quelques anciens:

MOUSSOUX, André, de la section de Liège, survenu le 25.06.1981.

DESMET, Louis, de la section de Gand, survenu le 05.09.1981.

CORNEILLIE, Geraard, de la section de Gand, survenu le 10.12.1981.

WOLLEGHEM, Ernest, de la section de Flandre Occidentale, survenu le 03.01.1982.

ANDRE, Raoul, de la section du Hainaut, décédé le 10.01.1982.

Nous présentons aux familles éplorées nos très vives condoléances.

Un AMI nous a QUITTE

Nous apprenons avec tristesse le décès de Monsieur Joseph OZER, Premier échevin de la ville de Stavelot, survenu le 13 février 1982.

Nous avons rencontré cette figure sympathique Stavelotienne lors de l'inauguration de notre Monument National en septembre 1953.

Depuis lors il était un des fidèles à nos pèlerinages à Stavelot et il avait le souci constant de veiller au bon entretien du Monument dont la garde avait été confiée à l'administration communale.

L'an dernier encore, il avait eu la grande joie de nous annoncer que, suite à sa proposition, les édilités communales avaient voté les moyens financiers pour la remise en état des installations électriques permettant à nouveau l'éclairage des luminaires redonnant ainsi tout le sens à ce qu' avait voulu l'auteur du projet, l'architecte Albert VERSCHEUREN, grand invalide du déminage.

Nous conservons un souvenir vivace de ce Grand Ami des démineurs. Nous présentons à Madame et à la famille nos respectueuses et sincères condoléances.

E.G.